DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

HEBDO

FORMATION DES EDUCATEURS

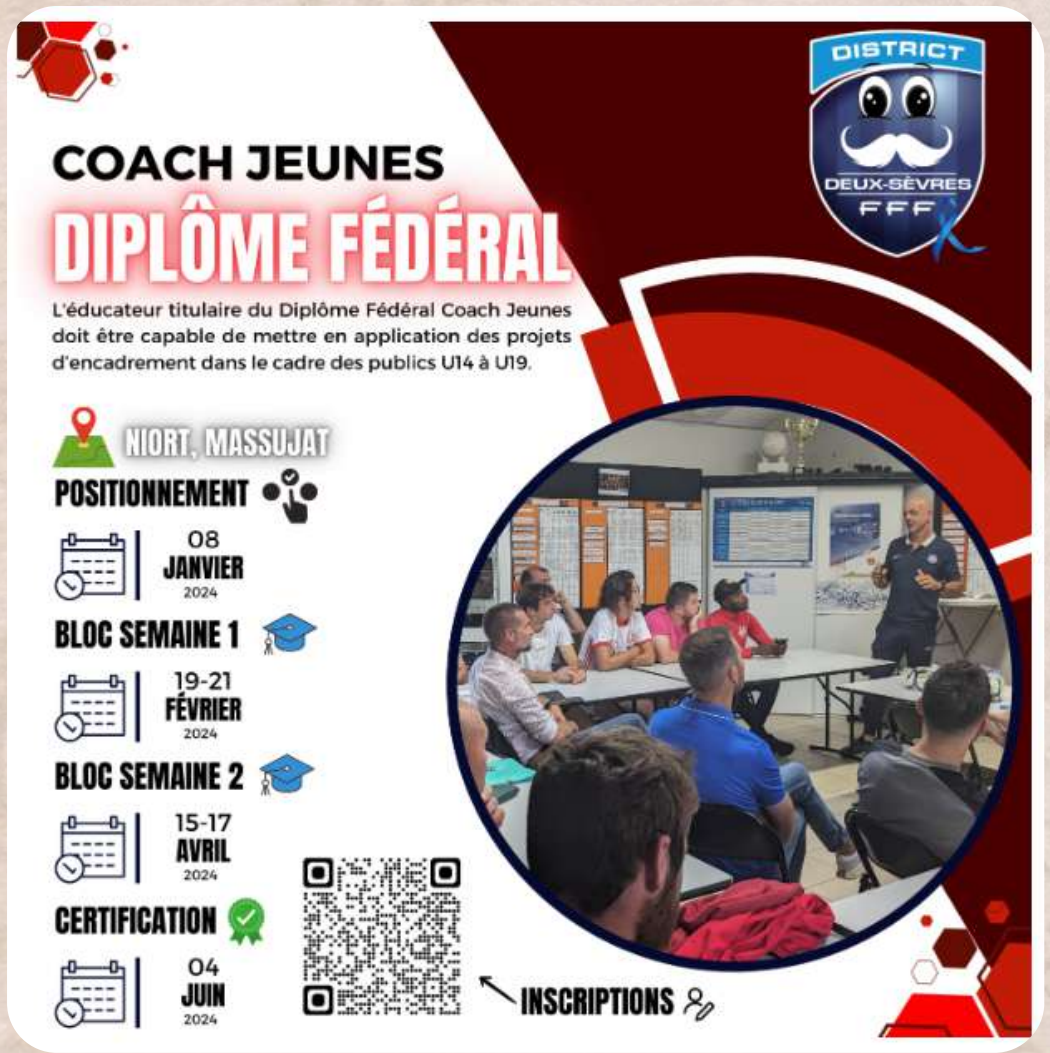

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale :
23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :
Legé Annie
Mahaoudi Hakim
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :
https://foot79.fff.fr
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi
08 h 00 – 17 h 00

Le vendredi
08 h 00 - 16 h 00

Réunions Manifestations

Week-end des 25-26 Novembre

Championnats Séniors

Rattrapage des rencontres
du 28-29 Octobre 2023

SOMMAIRE

Commissions Sportive - Litiges et Contentieux P 06
Commission des Jeunes P 07
Commission Statuts et Règlements P 08
Commission des terrains P 09
Avis aux clubs P 11
Infos des clubs P 16
Sécurité routière P 18
Nos Partenaires P 19

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°15 - Réunion du 23 novembre 2023

Président : **M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président : **M. ROUGER Alain**
Secrétaire : **M. GODET Jean-Pierre**
Membres : **MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky**
Excusé : **M. GODET Jean Marie**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 14 du 16 Novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK-END DU 18/19 NOVEMBRE 2023

Match n° 26343378 Comores (1) – St Sauveur (2) en D2 poule Nord

Arbitre : Mr. BROSSEAU Jérémy

Réclamation d'après match du club de Comores
Je soussigné M. HIBRAHIM FAHARDHINE BOINA licence n° 2546774116, Capitaine de Comores Fc 1, porte des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur numéro 8 CHEVALIER Aymeric licence 2544991968 du club de St Sauveur.
Motif : Ce joueur qui a participé au dernier match en équipe supérieure, Régional 3 contre Buxerolles 2, journée 5, le samedi 21 octobre 2023 à 19 h 00, conformément à l'Article 167 – paragraphe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. applicables dans nos championnats, ne peut pas être incorporé en équipe supérieure et participer à la présente rencontre alors que l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :
1- Que le joueur (moins de 23 ans) CHEVALIER Aymeric licence n° 2544991968 a pris part à la rencontre Buxerolles (2) – St Sauveur (1) du 21/10/2023 en Régionale 3, poule B, entré en jeu à la 62ème minute.

2- Que ce même joueur (moins de 23 ans) : CHEVALIER Aymeric licence n° 2544991968 a pris part le lendemain avec la première réserve de son club à la rencontre : St Sauveur 79 Us (2) – Pays Argentonnais (1) en départemental 2 poule Nord du 22/10/2023.

3- Par conséquent, ce même joueur (moins de 23 ans) CHEVALIER Aymeric licence n° 2544991968 était de ce fait, qualifié pour jouer la rencontre citée en référence : Comores Fc (1) – St Sauveur 79 Us (2) en Départemental 2 poule Nord du 19/11/2023.

Référence à l'Article 26 des R.G. de la LFNA : Participation aux Rencontres – Paragraphe B Restrictions individuelles - Alinéa 2 applicable également à la 1ère Réserve du club évoluant dans nos championnats de District.

La Commission déclare la Réclamation d'Après matchs non fondée.
Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Comores Fc (1) – St Sauveur 79 Us (2) : 0 - 1
Les droits de Réclamation d'Après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club de Comores Fc.

Match n° 26344049 Cherveux (1) – Echiré St Gelais (3) en D3 poule C

Arbitre : Mr. BORYSKO Florent

Réserve du club de Cherveux
Je soussigné PELTIER Jean-Marc licence n° 1192418083, Capitaine du club de Cherveux, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de tous les joueurs inscrits sur la feuille de match de ce jour plus de …joueurs mutés hors période.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.
Après vérification de la feuille de match constate :

Jugeant en premier ressort, Après vérification de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, il s'avère que seul le joueur TEXIER Antoine est titulaire d'une licence « Mutation hors période » Après avoir pris connaissance du PV n° 3 en date du 19/06/2023 de la Commission Statuts de l'Arbitrage, il est constaté que le club d'Echiré St Gelais est en règle avec les obligations.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.
Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Cherveux Ar (1) – Echiré St Gelais As (3) : 2 - 2
Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Cherveux.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 26372853 Terves (2) – Boismé Clessé (1) en en D4 poule A

Arbitre : Mr. MASSETEAU Julien

Match arrêté à la 70ème minute de jeu
Pris connaissance du rapport de M. MASSETEAU Julien Arbitre de la rencontre.
Qui précise avoir mis fin à la rencontre pour cause d'une blessure grave du joueur PIOT Florian licence n° 1109300735, ayant nécessité l'intervention des secours. Le score au moment de l'arrêt définitif était de 0 - 1.

L'intervention des secours en raison de la gravité de la blessure, s'est prolongée tardivement.
En effet les Sapeurs-Pompiers ont quitté le terrain à 17 H 30, alors qu'il restait 25 minutes de jeu effectif.

M. Julien MASSETEAU, a alors estimé qu'il ne restait pas suffisamment de temps pour que la rencontre puisse aller à son terme dans de bonnes conditions, et a pris la décision d'arrêter définitivement la rencontre.

La Commission donne match à rejouer à une date qui sera fixée ultérieurement.

Match n° 26639707 Vrère (3) – St Cerbouillé (3) en D5 poule B

Arbitre bénévole : Mr. REIGNIER Yoann

Réclamation d'après match du club de St Cerbouillé
Nous venons auprès de vous pour porter une réclamation d'après match Vrère st Léger 3 St Cerbouillé 3 en D5 poule B du 19 novembre.
Veuillez apporter toutes les vérifications nécessaires concernant les joueurs de l'équipe de Vrère ayant disputé durant le week-end 2 matchs de compétition :
Match de D4 : Airvo St Jouin 2 - Vrère 2 - Samedi 18 novembre
Match de D5 : Vrère St Léger 3 - St Cerbouillé 3 - Dimanche 19 novembre
Joueurs : ROGEON Garry et LEBON Louis.

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1- Concernant la rencontre : Airvo St Jouin (2) – Vrère St Leger de M. (2) en Départemental 4 poule B du 18/11/2023 à 19H00 – Les joueurs ROGEON Garry licence n° 1109319120 et LEBON Louis licence 2543099740 figurent sur la feuille de match et ont pris part à la rencontre.

2- Concernant la rencontre : Vrère 3 – St Cerbouillé 3 en D5 1ère phase poule B du 19/11/2023 A 13H00 - Les joueurs ROGEON Garry licence n° 1109319120 et LEBON Louis licence 2543099740 figurent également sur la feuille de match. Le joueur LEBON Louis licence 2543099740 à participé à cette rencontre – Le joueur ROGEON Garry licence n° 1109319120 Inscrit sur la feuille de match, n'a pas participé à cette rencontre.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Application de l'Article 151 des Règlements de la F.F.F. : Référence à la Participation à plus d'une rencontre – La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'Article 118 est interdite. – Le même jour – au cours de deux jours consécutifs.

La Commission déclare la Réclamation d'après match fondée, et l'équipe de Vrère (3) en infraction.
Par conséquent : Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vrère (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point sans en attribuer le gain à l'équipe de St Cerbouillé (3) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre soit 1 point et 2 buts.
Les droits de Réclamation d'Après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club de Vrère.

Match n° 27572247 Airvo St Jouin (2) – Niort Es Futsal (2) en Coupe Deux-Sèvres Futsal du 20 novembre 2023

1 - Réclamation d'après match du club de Niort Es Futsal
Je soussigné, Bruneau Olivier, secrétaire de l'Etoile Sportive de Niort, porte réserve sur l'ensemble des joueurs du club du FC Airvo St Jouin 2, plus de 2 joueurs sur la feuille sont susceptibles d'avoir joué plus de 7 matchs.

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme.
Après vérification des feuilles de matchs constate :
A la date du 20/11/2023, le Futsal a disputé 7 rencontres officielles toutes compétitions confondues.
A ce jour, aucun joueur ne peut avoir joué plus de 7 matchs en équipe (s) supérieures.

Par conséquent, déclare la Réclamation d'après match non fondée.
Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Airvo St Jouin (2) – Niort Es Futsal (2) : 4 - 2
Les droits de Réclamation d'Après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club de Niort Es Futsal en équipe supérieure.

2 - Nous portons également réclamation sur la présence sur le terrain lors du match n°27572247 de Mr Ahoure Christian, personne ayant disputé la rencontre sous une tenue de joueur du FC Airvo St Jouin 2, cette personne ayant inscrit but lors de la rencontre. Comme en atteste la publication facebook du FC Airvo St Jouin, copie en pièce jointe. Personne dont nous ignorons s'il possède une licence futsal et quand bien même cela serait le cas, sa non-inscription sur la feuille de match constitue une infraction au règlement.
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de : Amailloux – Assais – Aiffres – Bressuire – Beaulieu S/Bressuire – Breuil Chaussée – Brûlain – Brioux S/Boutonne – Beauvoir S/Niort – Béceleuf – Chambroutet – Clazay – Chiché – Coulon – Cherveux – Châtellerault (Vienne) – Echiré – Faye l'Abbesse – Frontenay Rohan Rohan – L'Absie - Le Tallud – Lusignan (Vienne) – Le Vanneau Irleau - La Ferrière – Mauzé Thouarsais – Mazières en Gâtine – Mauléon – Mairé l'Evescault – Moncoutant – Moutiers S/Chantemerle – Montmorillon (Vienne) – Mauzé S/Mignon – Marigny – Magné – Noirterre – Niort – Périgné – Pompaire – Parthenay (Grippeaux) – Secondigné S/Belle□Samarçoles (Vienne) – Saivres – Salles – Romans – St Sauveur – St Aubin le Cloud – St Varent – St Rémy – St Loup Lamairé – St Amand S/Sèvre – St Maixent l'Ecole – Ste Néomaye – St Hilaire la Palud – Thouars – Terves – Thénezay – Vrines – Vouillé – Verruyes – Vasles – Vernoux en Gâtine.

FORFAIT

Amende de 21 €
Match n°26948257 FC THOUET (1) – GJ OREE AUTIZE (2) en U13 D3 poule C ➢ THOUET FC 1er forfait

FEUILLE DE MATCH EN RETARD ou FMI NON UTILISEE

Match n° 26387847 Celles Verrines 4 – Pays Néo Crèchois 4 en D5 poule H ➢ Dans l'attente de la feuille de match papier.

REPROGRAMMATION MATCHS – NOUVELLE DATES

Journée n° 06 (5 pour la D5) ➤ 25 et 26 novembre 2023
Journée n° 07 (6 pour la D5) ➤ 16 et 17 décembre 2023
Week-end du 06/07 janvier 2024 ➤ Matchs retard pour tout le monde
Week-end du 13/14 janvier 2024 ➤ Journée n° 11 + matchs retard de D5

FIN DE LA PHASE 1 POUR LA D5

Week-end du 27/28 janvier 2024 ➤ Matchs retard + Matchs de Coupes (Tour n° 3 pour la Coupe Deux-Sèvres – Tour n° 02 pour la Coupe Saboureau – Tour n° 02 pour la Coupe des Réserves).

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN

COMMISSIONS DES JEUNES

Procès verbal n°15 du 21 novembre 2023

COUPE GAMBARDELLA

La commission félicite **GATIFOOT** pour sa qualification au premier tour fédéral de la coupe GAMBARDELLA.

MISE A JOUR DU CALENDRIER

U13 à U17

- **25 NOVEMBRE** : Journée 7 (U13 à U17) comme prévu initialement.
- **02 DECEMBRE** : Rattrapage des matchs non joués du 18 Novembre et autres dates.
- **09 DECEMBRE** : Journée de coupe comme prévu initialement.
- **16 DECEMBRE** : Rattrapage de la journée du 11 Novembre.

Catégorie U18

- Journée du 11 Novembre reportée au **13 JANVIER**.
- Matchs non joués du 18 Novembre : **reprogrammation à venir**.

Critérium U12

- Journée 1 du 4/11 et journée 2 du 2/12 reportées. **Reprogrammation à venir.**

Animation U11 phase 2

- **16 DECEMBRE :**
  - o **Challenge FETIS LAHITTE (futsal).**
  - o Pour les équipes non engagées dans cette compétition, rattrapage des plateaux non joués du 18 Novembre (J2).
- **6 JANVIER** : Date de report de la journée 1 du 11/11.

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

Le Président
Alexandre RAMBAUD

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Procès verbal n°01 du 23 novembre 2023

Président : **M. GAUVIN Francis**
Secrétaire : **M. ROUGER Alain**
Membre : **Mme. RULLIER Maryse**

BILAN SUR L'ENCADREMENT DES EQUIPES SENIORS EVOLUANT EN D1 EN DEUX-SEVRES SAISON 2023/2024

CLUB	Entraîneur	Diplôme/Formation	Licence	Bilan
GATIFOOT	Flavien PIED	BEF	TR	Conforme aux statuts
FC SUD GATINE	Franck AIME	Modules CFF3	A	Inscrit à la certification CFF3 du 30 avril 2024 à NIORT
LE TALLUD EVEIL 2	Willy DESNOUES	CFF3	EF	Conforme aux statuts
ST CERBOUILLE ES	PEREIRA Corentin	Modules CFF3	A	isnscrit à la certification CFF3 du 11 janvier 2024 à NIORT
BRESSUIRE FC 3	Pierrick DENIAU	CFF3	EF	Conforme aux statuts
ST VARENT PIERREGEAY	Simon MEDERIC	BMF	EF	Conforme aux statuts
THOUARS FOOT 79 3	BEAUREPAIRE Dimitri	CFF3	EF	Conforme aux statuts
F.C. AIRVO ST JOUIN	Quentin JASMIN	BMF	TR	Conforme aux statuts
ES A.F.P.	Yohann BOUILLON	CFF3	EF	Conforme aux statuts
ST AUBIN LE CLOUD CA	Anatole TURPEAU	BMF	TR	Conforme aux statuts
U.S. PAYS MAIXENTAIS	Madi ABOUBACAR	CFF3	EF	Conforme aux statuts
F.C. PAYS DE L'OUIN	Fabien DAIGNEAU	Sans	D	Inscrit au DF Coach Senior du 13 janvier au 24 juin 2024 à St Sébastien sur Loire

CLUBS EN INFRACTION

- Le club de **SUD GATINE** a désigné Franck AIME comme entraîneur de l'équipe senior évoluant en 1ère division départementale. Il possède les modules du CFF3 sans la certification. Ce dernier devra obtenir la certification du CFF3 le 30 avril 2024 à NIORT pour couvrir son club. A défaut, il sera fait application des sanctions sportives et financières prévues dans le règlement concernant les obligations d'encadrement en 1ère division départementale senior.
- Le club de **SAINT CERBOUILLE** a désigné Corentin PEIREIRA comme entraîneur de l'équipe senior évoluant en 1ère division départementale. Il possède les modules du CFF3 sans la certification. Ce dernier devra obtenir la certification du CFF3 le 11 janvier 2024 à NIORT pour couvrir son club. A défaut, il sera fait application des sanctions sportives et financières prévues dans le règlement concernant les obligations d'encadrement en 1ère division départementale senior.
- Le club du **FC PAYS DE L'OUIN** a désigné Fabien DAIGNEAU comme entraîneur de l'équipe senior évoluant en 1ère division départementale. Il n'a aucune formation. Par conséquent, il doit suivre et obtenir la formation du DF Coach Senior programmée du 13 janvier au 24 juin 2024 à Saint Sébastien Sur Loire. A défaut, il sera fait application des sanctions sportives et financières prévues dans le règlement concernant les obligations d'encadrement en 1ère division départementale senior.

Le Secrétaire
Alain ROUGER

Le Président
Francis GAUVIN

COMMISSION DES TERRAINS

RESPONSABLES DE SECTEURS
SAISON 2023 / 2024

RAPPEL DE LA PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INTEMPERIES

Le District sera en mesure de traiter les arrêtés municipaux jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi. Les clubs et les officiels devront consulter leur agenda des rencontres et leurs désignations sur Footclub ou dans leur espace personnel, ce qui fera office d'informations officielles. **Aucune communication téléphonique ne sera émise par le secrétariat du District.**

Après la fermeture des bureaux le vendredi, en cas d'intempéries constatées (Arrêté Municipal etc…), vous devez contacter le responsable de votre secteur (voir liste ci-dessous), ce dernier est chargé de prévenir le club adverse ainsi que les arbitres désignés sur les rencontres.

Pour ce qui concerne les matchs de Coupes – Rappel de notre Règlement :

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Terrains :

■ Art. 1
– **Inversion de terrains**
Championnat : Un match reporté pour la seconde fois pour des raisons climatiques (Arrêté Municipal) pourra être inversé, (uniquement sur la phase aller) et sous réserve que l'autre club puisse accueillir cette rencontre. En cas d'impossibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente.

Coupes - Challenges : (Coupes des Deux-Sèvres, Saboureau, Coupe des Réserves) la rencontre est automatiquement inversée.

Merci de relayer cette information aux personnes concernées.

COMMISSION DES TERRAINS

SECTEUR N° 1 : Mr. BERTAUD Jean-luc – Tel : 06.77.85.56.61
Aubinrorthais – Breuil Bernard – GJ CerizayInterbocage - CO Cerizay – Portugais Cerizay – InterBocage FC – GJ Pays Mauléonnais - Moncoutant – Montravers – Nueillaubiers – GJ EVSABB Nueillaubiers - Pays de L'Ouin – St Amand S/Sèvre – Voulmentin St Aubin

SECTEUR N° 2 : Mr. PETIT Jean – Tel : 06.08.80.72.31
Brion –Louzy – Lutaizien Oiron - Mauzé Rigné – GJ Nord Est 79 – St Jean Missé –Thouars Foot – US Vergentonnaise - Vrère - Vrines

SECTEUR N° 3 : Mr. HERCE Ronan – Tel : 06.22.66.85.21
Coulonges Thouarsais – FayeNoirterre - Genneton – Pays Argentonnais – St Cerbouillé - St Varent Pierregeay

SECTEUR N° 4 : Mr. NOIRAULT Fabrice – Tel : 06.83.21.00.99
Boismé Clessé - FC Bressuire – CLNC Bressuirais – Comores – GJ Cœur de Bocage - Mahorais Bressuire - Neuvy Bouin - St Sauveur – Terves

SECTEUR N° 5 : Mr. PRUNIER Jacky – Tel : 09.60.13.64.98 ou 06.70.58.49.74
Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Chatillon Pompaire – Chiché – Gati Foot – FC Du Thouet - L'Absielargeasse.Moutiers S/Chantemerle - Le Tallud – Plaine Gâtine – St Aubin le Cloud – St Martin du Fouilloux - GJ St Varaudaise - ThénezayFerrièreLa Peyratte

SECTEUR N° 6 : Mr. GODET Jean-Pierre – Tel : 06.86.64.26.02
Beaulieu Breuil – Chanteloup Chapelle Courlay (FC 3C) - Clazay Bocage

SECTEUR N° 7 : Mr. ROUGER Alain – Tel : 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73
Autize Fc - Avenir 79 – BuslaursThireuil – Champdenierspamplie – Chauray - Cherveux – Echiré St Gelais – Les Gâtinaises - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay –Ste Ouenne - Viennay Gâtine

SECTEUR N° 8 : Mr. LAROCHE Pierre – Tel : 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97
Augé Azay Le Brûlé – Exireuil – FomperronMénigoute – Sud Gatine – Pays Maixentais – Pays Néo Créchois - Vasléenne

SECTEUR N° 9 : Mr. LAMARQUE Dominique – Tel : 06.81.27.31.69
Aiffres/Fors/Prahecq - GJ Aiffres/Fors/Prahecq - Bessines ASPTT – Niort Chamois – Niort Clou Bouchet – Niort Souché – Niort St Florent – Niort St Liguaire – Niort Ste Pezenne – Vouillé

SECTEUR N° 10 : Mr. LIAIGRE Alain – Tel : 06.77.73.18.36
Aigondigné - Beauvoir S/Niort – Brûlain – Frontenay/St Symphorien – Marigny - Mauzé S/Mignon – Palludéen Fc – GJ Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte – Usseau

SECTEUR N° 11 : Mme. RULLIER Maryse – Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38
FC Boutonnais – GJ Boutonnais en Mellois - Celles Verrines – ChenayCheySepvret - Clussais – Lezay – Limalonges – Paizay le Tort – AS Du Pays Mellois - Périgné – St Martin les Melle - St Romans les Melle - Sauzéen - Rom - Val de Boutonne

SECTEUR N° 12 : Mr. GAUVIN Francis – Tel : 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72
Exoudun – Haut Val de Sèvre – Pamproux – Ste Eanne

AVIS AUX CLUBS

Pour la 3ème année, le CDOS est en charge de l'accompagnement des clubs pour le Pass'Sport.

Ce dispositif Pass'Sport est reconduit pour cette saison 2023-2024. Grâce à ce dispositif, vous pouvez contribuer à accueillir encore plus de jeunes dans vos clubs et à leur offrir la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique par une déduction de 50€ à l'inscription qui vous sera intégralement remboursée par l'Etat.

En effet, cela pourrait permettre à votre structure de croître en augmentant le nombre de vos pratiquants mais aussi vos moyens financiers.

Si vous appréhendez les démarches qu'il faut réaliser, le ministère a facilité ces dernières afin d'aider les structures à rentrer dans le dispositif. Il vous suffit d'avoir **un compte Le Compte Asso**, si vous n'en avez pas veuillez vous référer au document annexé à cet article, qui vous explique étape par étape comment procéder.

Le CDOS peut également vous apporter un accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à contacter **Catherine Donarier, chargée de mission sur ce dossier (05.49.06.61.11 ou catherinedonarier@franceolympique.com).**

Et ensuite, il vous suffit de mettre à jour vos informations et de rentrer les codes de vos pratiquants dans votre dossier.

Nous vous incitons fortement à saisir les Pass'Sport au fur et à mesure et de ne pas attendre la date limite de clôture (31 décembre 2023).

INFORMATION IMPORTANTE DU CDOS

La saisie des Pass'Sport est en cours dans les clubs. **Par rapport à 2022, seulement 50% des Pass'Sport 2023 sont actuellement saisis.**

Le paiement est réalisé chaque mois par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Nouvelle-Aquitaine. N'hésitez pas à les saisir au fur et à mesure ! Evitez les saisies de dernières minutes fin décembre !!!

AVIS AUX CLUBS

E-FOOT : Tournoi de Noël !

Les clubs, qu'ont-ils à gagner ?

Le club qui sera représenté par le plus de participant(e)s le jour J (**mercredi 13 décembre à partir de 18h00**) remportera un jeu de maillot Nike complet ! 🤩 (lien d'inscription plus bas)

D'autres lots sont également prévus en fonction des performances des joueurs sur place (Ballons, etc).

Hâte de vous voir sur place ! 🎮

📲➡️ https://forms.gle/qvjHWfoq9WmrVp6U6

Au Village by Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

📍 Niort Brèche

AVIS AUX CLUBS

FAFA : des aides financières pour les Diplômes Fédéraux ! 💸

80%, c'est ce que les aides financières FAFA prennent en charge sur les nouveaux diplômes Fédéraux ! 😱

Le dossier FAFA doit être envoyé au plus tard 1 mois après la 1ère journée d'entrée en formation du diplôme Fédéral.

Exemple : 🧐
☑️ Entrée en formation le 03 janvier 2024
⏳ Date limite pour envoyer le dossier FAFA le 03 février 2024

AVIS AUX CLUBS

Journée Départementale
“Prescription d’Exercice Physique pour la Santé” (PEPS)
le 22 décembre 2023 à Niort

L’Instance Territoriale Sport-Santé Bien-Etre des Deux-Sèvres organise une journée autour de la “Prescription d’Exercice Physique pour la Santé” (PEPS) le **vendredi 22 décembre de 9h à 16h à la Maison Sport Santé de Melioris Le Grand Feu.**

Cet évènement est **gratuit** et sur **inscription** : *coordo79_sud@peps-na.fr* ou 06 78 50 57 25.
La journée est ouverte à toute structure sportive accueillante ou souhaitant accueillir des personnes en affection de longue durée, les professionnels de santé sont également invités.

Plus d’informations auprès des coordonnateurs PEPS des Deux-Sèvres :

Bastien BICHON
Coordonnateur PEPS Nord Deux-Sèvres
CC du Thouarsais, Airvaudais-Val du Thouet, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine, CA du Bocage Bressuirais
coordo79_nord@peps-na.fr
06 78 50 72 23

Kévin GOUIONNET
Coordonnateur PEPS Sud Deux-Sèvres
CC Haut Val de Sèvre, Mellois en Poitou, CA du Niortais
coordo79_sud@peps-na.fr
06 78 50 57 25

AVIS AUX CLUBS

La société Wake up Form à Niort renouvelle ces machines de musculation.
Les anciennes machines sont donc proposées à la vente pour les clubs sportifs ou les particuliers.

- **Elliptique** (quantité 6) : 500€
- **Vélos droit** (quantité 4) : 500€
- **Vélos semi allongé** (quantité 4) : 500€
- **STEP** (quantité 4) : 400€
- **Tapis** (quantité 4) : 350€
- **Casiers :** 100€

Renseignements au
06 16 07 89 53

INFOS DES CLUBS

INFOS DES CLUBS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES !

NOS PARTENAIRES